

**ARRETÉ n° 2024-arr-101-fin
fixant des tarifs d'inscription à un workshop**

**« Workshop Sciences et ingénierie des surfaces et interfaces » - LabEx
Manutech-Sise**

La Présidente de la ComUE Lyon Saint-Etienne,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu la délibération n° 08/CA/2023 du 14 mars 2023 portant délégation de compétence du conseil d'administration au Président de la ComUE ;

Vu la délibération n° 20/CA/202 du 18 juin 2024 relative à l'élection de Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la décision du Comité d'organisation, lors de la séance du 19 janvier 2024,

Arrête

Le LabEx MANUTECH-SISE organise plusieurs journées de colloque relative aux travaux avec la communauté académique et industrielle nationale impliquée en science et ingénierie des surfaces, les 16, 17, et 18 octobre 2024.

Article 1 : Les frais de participation sont les suivants :

- Tarif pour les chercheurs non logés par la ComUE : 350 € Prix unitaire HT ;
- Tarif pour les chercheurs logés par la ComUE : 450 € Prix unitaire HT ;
- Tarif pour les étudiants non logés par la ComUE : 250 € Prix unitaire HT ;
- Tarif pour les étudiants non logés par la ComUE : 350 € Prix unitaire HT.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission au Rectorat de l'académie de Lyon.

Article 4 : La Direction générale des services de la ComUE et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER

Présidente de la ComUE Lyon Saint-Etienne